

# CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

---

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RÉUNION DU 27 NOVEMBRE 2020

### COMPTE RENDU

---

Dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil départemental, par délibération en date du 29 septembre 2017, la Commission Permanente du Conseil départemental s'est réunie le 27 novembre 2020 à 10 heures 30 à l'Hôtel du Département en visioconférence, sous la présidence de M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental.

#### **Sont présents :**

Mmes et MM., Didier ACHALME, Dominique BEAUDREY, Jamal BELAIDI, Patricia BENITO, Martine BESOMBES, Jean-Yves BONY, Michel CABANES, Valérie CABECAS, Alain CALMETTE, Céline CHARRIAUD, Marie-Hélène CHASTRE, Daniel CHEVALEYRE, Bernard DELCROS, Annie DELRIEU, Vincent DESCOEUR Philippe FABRE, Bruno FAURE, Cédric FAURE, Aline HUGONNET, Sylvie LACHAIZE, Isabelle LANTUEJOUL, Mireille LEYMONIE, Christiane MEYRONEINC, Jean-Antoine MOINS, Jean-Jacques MONLOUBOU, Ghyslaine PRADEL, Charles RODDE, Marie-Hélène ROQUETTE, Gérard SALAT.

#### **Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Josiane COSTES à M. Michel CABANES.

#### **Absents excusés :**

Les décisions suivantes ont été prises :

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES**

### **GARANTIE D'EMPRUNT PRÉSENTÉE PAR L'UDAF – 1 200 000 € – ACQUISITION D'UN BÂTIMENT À USAGE PROFESSIONNEL À AURILLAC -**

- Le Conseil départemental accorde une garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 200 000 € souscrit par l'Emprunteur auprès du Crédit Agricole selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du prêt constitué de deux lignes.

Les caractéristiques de la première ligne de prêt ayant le numéro de contrat 00003285349 sont les suivantes : Montant : 1 000 000 € - Durée totale : 30 ans - Taux d'intérêt : 0,85 %.

Les caractéristiques de la deuxième ligne de prêt ayant le numéro de contrat 00003285350 sont les suivantes : Montant : 200 000 € - Durée totale : 20 ans - Taux d'intérêt : 0,81 %.

La garantie de la Collectivité à hauteur de 100 % est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple du Crédit Agricole, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- Le Conseil départemental s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des prêts.
- Adopte la convention à intervenir entre l'UDAF et le Département pour le contrat de prêt qui sera passé entre le Crédit Agricole et l'UDAF.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental à la signer et le cas échéant, à signer les avenants correspondants et tout acte s'y rapportant.

### **MARCHÉS PUBLICS FORMALISÉS -**

- Autorisation est donnée à Monsieur le Président pour signer les marchés passés en Commissions d'Appel d'Offres de novembre 2020.

### **MARCHÉS PUBLICS À PROCÉDURE ADAPTÉE -**

- La Commission Permanente prend acte du marché à procédure adaptée attribué.

### **CONVENTION D'ADHÉSION À LA CENTRALE D'ACHAT RÉGIONALE – MODIFICATION DE L'ANNEXE -**

- Décide de formaliser l'adhésion du Département à la centrale d'achat régionale pour l'ensemble des marchés proposés dans le cadre de cette convention et de compléter en ce sens l'annexe jointe à la convention initiale.

## **JEUNESSE**

### **PARTICIPATION AUX CHARGES DE TRANSPORT SPÉCIFIQUE POUR LES ÉLÈVES DE LA SECTION SPORTIVE DES COLLÈGES D'ALLANCHE ET DE CONDAT -**

- Attribue au collège Maurice Peschaud d'Allanche une subvention spécifique de 14 057 € pour le transport des élèves de la section sportive « raid multisports de nature » au titre de l'année scolaire 2020-2021.

- Attribue au collège Georges Pompidou de Condat une subvention spécifique de 5 300 € pour le transport des élèves de la section sportive équestre entre l'établissement et la gare de Clermont-Ferrand au titre de l'année scolaire 2020-2021.

### **FONDS COMMUNS DES SERVICES D'HÉBERGEMENT -**

- Attribue trois subventions d'un montant global de 6 749 € aux Collèges Val de Cère à Laroquebrou, Jean Dauzié à Saint-Mamet et Georges Pompidou à Condat au titre de la répartition 2020 du Fonds Commun des Services d'Hébergement.

**SOUTIEN AUX DÉPLACEMENTS EN COMPÉTITIONS NATIONALES ET RÉGIONALES – SAISON 2020-2021 -**

- Attribue trente et une subventions d'un montant global de 104 000 € aux clubs de sport au titre de leurs déplacements en compétitions nationales et régionales sur la saison 2020-2021. Cette dépense sera imputée sur le budget 2021.

**RENDEZ-VOUS ETUDIANTS 2020-**

- Attribue à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac dans le cadre des « Rendez-vous étudiants 2020 » une aide financière de 5 000 € afin de doter chaque étudiant de deux masques.

**SUIVI DU DISPOSITIF DES COLONIES APPRENANTES -**

- Attribue au titre des séjours « colonies apprenantes » organisés au cours de l'été 2020, une aide d'un montant global de 1 276 € à dix-sept bénéficiaires.

**EMPLOI****DÉSENGAGEMENT DE SUBVENTIONS FSE APRÈS SOLDE DES OPÉRATIONS – CONVENTION FSE 2018-2020 -**

- Désengagement de subvention FSE après solde des opérations pour l'objectif spécifique 1 de l'axe 3 du Programme Opérationnel National FSE « Augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale » d'un montant de 61 575,77 € et leur réintégration dans la maquette de programmation FSE 2018-2020.

**SÉLECTION DES OPÉRATIONS FSE 2021 – « ACCOMPAGNEMENT GLOBAL POUR UNE INTÉGRATION RENFORCÉE DES PUBLICS PRIMO-ARRIVANTS RÉFUGIÉS DU DÉPARTEMENT DU CANTAL EN 2021 » DÉPOSÉE PAR L'ASSOCIATION AURORE -**

- Décide de programmer 62 047 € de Fonds Social Européen au titre de la convention de subvention globale FSE 201700014 sur un montant total éligible de 105 047 € soit un taux de cofinancement FSE de 59,07 % à l'association AURORE pour l'opération n°202003844 « Accompagnement global pour une intégration renforcée des publics primo-arrivants réfugiés du département du Cantal en 2021 ».
- Autorise le versement d'une avance de 50 % de la subvention programmée au bénéficiaire, soit 31 023,50 € sous réserve de la signature de la convention attributive d'aide FSE.
- Autorise le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer tout document afférent au conventionnement et au suivi du dossier.

**SÉLECTION DES OPÉRATIONS FSE 2021 – « INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE DES PERSONNES ÉLOIGNÉES DE L'EMPLOI DANS LE CANTAL PAR LE SPORT EN 2021 » DÉPOSÉE PAR L'ASSOCIATION DAHLIR -**

- Décide de programmer 17 040 € de Fonds Social Européen au titre de la convention de subvention globale FSE 201700014 sur un montant total éligible de 23 040 € soit un taux de cofinancement FSE de 73,96 % à l'association DAHLIR pour l'opération n°202003829 « Insertion socioprofessionnelle des personnes éloignées de l'emploi dans le Cantal par le sport en 2021 ».
- Autorise le versement d'une avance de 50 % de la subvention programmée au bénéficiaire, soit 8 520 € sous réserve de la signature de la convention attributive d'aide FSE.
- Autorise le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer tout document afférent au conventionnement et au suivi du dossier.

**SÉLECTION DES OPÉRATIONS FSE 2021 – « APPRENDRE LE FRANÇAIS POUR L'INTÉGRATION DANS LE CANTAL 2021 » DÉPOSÉE PAR L'ASSOCIATION FORMATION INSERTION TRAVAIL (FIT) -**

- Décide de programmer 61 200 € de Fonds Social Européen au titre de la convention de subvention globale FSE 201700014 sur un montant total éligible de 85 200 € soit un taux de cofinancement FSE de 71,83 % à l'association FIT pour l'opération n°202003828 « Apprendre le français pour l'intégration dans le Cantal 2021 ».
- Autorise le versement d'une avance de 50 % de la subvention programmée au bénéficiaire, soit 30 600 € sous réserve de la signature de la convention attributive d'aide FSE.
- Autorise le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer tout document afférent au conventionnement et au suivi du dossier.

**SÉLECTION DES OPÉRATIONS FSE 2021 – « DISPOSITIF INTÉGRACODE 2021 » DÉPOSÉE PAR L'ASSOCIATION POUR LA FORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN CONTRATS AIDÉS (AFAPCA) -**

- Décide de programmer 26 345,87 € de Fonds Social Européen au titre de la convention de subvention globale FSE 201700014 sur un montant total éligible de 30 345,87 € soit un taux de cofinancement FSE de 86,82 % à l'association AFAPCA pour l'opération n°202003851 « Dispositif Intégracode 2021 ».
- Autorise le versement d'une avance de 50 % de la subvention programmée au bénéficiaire, soit 13 172,93 € sous réserve de la signature de la convention attributive d'aide FSE.
- Autorise le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer tout document afférent au conventionnement et au suivi du dossier.

**SÉLECTION DES OPÉRATIONS FSE 2021 – « DISPOSITIF IMPACT CANTAL 2021 » DÉPOSÉE PAR L'ASSOCIATION POUR LA FORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN CONTRATS AIDÉS (AFAPCA) -**

- Décide de programmer 31 893,85 € de Fonds Social Européen au titre de la convention de subvention globale FSE 201700014 sur un montant total éligible de 43 893,85 € soit un taux de cofinancement FSE de 72,66 % à l'association AFAPCA pour l'opération n°202003881 « Dispositif IMPACT Cantal 2021 ».
- Autorise le versement d'une avance de 50 % de la subvention programmée au bénéficiaire, soit 15 946,92 € sous réserve de la signature de la convention attributive d'aide FSE.
- Autorise le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer tout document afférent au conventionnement et au suivi du dossier.

**SOUTIEN AUX EXPLOITATIONS EN DIFFICULTÉ : FICHE ACTION -**

- Adopte les modalités d'intervention pour le soutien aux exploitations agricoles en difficulté. Cette fiche abroge et remplace celle précédemment adoptée.

**SOUTIEN AUX EXPLOITATIONS EN DIFFICULTÉ -**

- Attribue une subvention d'un montant maximal de 55 000 € à la Chambre d'Agriculture du Cantal pour la réalisation d'audits, de suivis, de plans de redressement des exploitations agricoles et pour la coordination et l'animation du dispositif AED, les accompagnements hors procédure AED et l'animation de la cellule prévention en élevage.
- Approuve la convention relative à l'attribution d'une aide financière pour le soutien aux exploitations en difficultés pour l'année 2020 à intervenir entre le Conseil départemental et la Chambre d'Agriculture.
- Autorise le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite convention.

**INSTALLATION DES JEUNES AGRICULTEURS -**

- Attribue une subvention d'un montant de 60 000 € au Syndicat des Jeunes Agriculteurs du Cantal pour la mise en œuvre du programme d'actions 2020 en faveur de l'installation. Cette subvention a été calculée au taux de 50 % sur la base d'une dépense subventionnable de 120 000 € TTC
- Approuve la convention relative à l'attribution d'une aide financière par le Conseil départemental du Cantal au Syndicat Jeunes agriculteurs du Cantal pour la mise en œuvre du programme d'actions en faveur de l'installation pour l'année 2020.
- Autorise le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite convention.

**SOUTIEN AUX AOP FROMAGÈRES D'Auvergne -**

- Attribue deux subventions pour un montant global de 7 500 € à des Syndicats interprofessionnels pour la mise en œuvre d'un programme de promotion et de communication des AOP fromagères pour 2020.

**PROMOTION DE L'ACCUEIL À LA FERME -**

- Attribue une subvention d'un montant de 5 000 € à l'association Bienvenue à la ferme pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2020. Cette subvention a été calculée au taux de 50 % sur la base d'une dépense subventionnable de 10 000 €.

**DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE -**

- Attribue une subvention d'un montant de 3 000 € à l'association BIO15 pour la mise en œuvre de son programme de promotion et de communication des productions et des produits biologiques pour l'année 2020. Cette subvention a été calculée au taux de 50 % sur la base d'une dépense subventionnable de 6 000 €.

**APPUI AUX SERVICES DE REMPLACEMENT -**

- Attribue une subvention d'un montant de 65 000 € au Service de Remplacement Cantal pour la prise en charge d'agents pour le remplacement des agriculteurs (formation, congés...). Cette subvention a été calculée au taux de 50 % sur la base d'une dépense subventionnable de 130 000 €.
- Approuve la convention relative à l'attribution d'une aide financière pour la prise en charge des agents pour le remplacement des agriculteurs pour l'année 2020.
- Autorise le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite convention.

**BIOSÉCURITÉ EN ÉLEVAGE PORCIN -**

- Attribue une subvention d'un montant de 1 000 € au GAEC des Prairies pour la réalisation d'investissements liés à la biosécurité sur la base d'une dépense subventionnable de 5 822,65 € HT.

**AIDE EXCEPTIONNELLE : MAÎTRISE SANITAIRE -**

- Attribue une subvention de 20 000 € au Groupement de Défense Sanitaire du Cantal pour l'aménagement d'un camion et l'acquisition de matériels pour la désinfection des bâtiments d'élevage sur la base d'une dépense subventionnable de 76 000 € HT.
- Crée l'opération GDS20 et modifie la répartition des autorisations de programme de l'AP n° 1 du programme agricole ACOA :

Opérations	AP disponible	Transfert	Nouveau solde
DIVI20	118 739,42 €	- 20 000,00 €	98 739,42 €
GDS20	0,00 €	+ 20 000,00 €	20 000,00 €

**AIDE EXCEPTIONNELLE : SOUTIEN À L'INNOVATION POUR DES SYSTÈMES DE PRODUCTION AGRICOLE DURABLES -**

- Approuve la convention de mise à disposition de matériel à l'association dénommée « Landestini-terriens d'abord ».
- Autorise le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite convention.

**AVENANT N° 1 À LA CONVENTION 2020 ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET CANTAL DESTINATION -**

- Attribue une subvention complémentaire de 20 000 € à Cantal Destination au titre de son fonctionnement et de la réalisation de son programme d'actions 2020.
- Approuve l'avenant n° 1 de la convention relative à l'attribution d'une aide complémentaire aux fonctionnement et actions de Cantal Destination.
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer ledit avenant n° 1.

***OUVERTURE*****AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE N° 334 - ACQUISITION DE TERRAINS NÉCESSAIRES – PAS DE D.U.P. (ARTICLE 1042) -**

- Décide de l'acquisition de terrains nécessaires à l'aménagement de la route départementale n° 334, pour le dégagement visibilité à « La Fage » sur la Commune de Sainte-Marie, sans DUP (article 1042 du Code Général des Impôts). L'engagement financier du Département est de 412,33 €.
- Autorise le Président du Conseil départemental à établir et signer l'acte authentique en la forme administrative correspondant et à régler les frais y afférent.
- Autorise les Vice-Présidents ayant une délégation individuelle de fonction et de signature couvrant notamment la signature des actes d'acquisition ou de vente de biens meubles ou immeubles à représenter le Département en sa qualité d'acquéreur et à ce titre signer l'acte à intervenir dans cette affaire.
- Sollicite l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement prévue par l'article 1042 du Code Général des Impôts

***SOLIDARITÉ SOCIALE*****ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ORGANISMES ET ASSOCIATIONS À CARACTÈRE SOCIAL -**

- Attribue vingt-trois subventions pour un montant global de 74 100 € en soutien à des organismes ou associations relevant du domaine social au titre de l'année 2020.

***SOLIDARITÉ TERRITORIALE*****CONTRAT CANTAL DÉVELOPPEMENT 2016-2021 – ENGAGEMENT DE L'OPÉRATION PORTÉE PAR LA CABA : RÉHABILITATION ET SÉCURISATION DES RÉSERVOIRS DE COISSY ET DES OUVRAGES ANNEXES -**

- Attribue une subvention de 450 000 € HT à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac pour les travaux de réhabilitation et de sécurisation des réservoirs de Coissy et des ouvrages annexes incluant la maîtrise d'œuvre sur la base d'une dépense éligible de 1 478 700 € HT. Cette opération relève de l'action inscrite au Contrat Cantal Développement du territoire pour la période 2016-2021.

**FONDS CANTAL ANIMATION -**

- Attribue des subventions pour un montant global de 33 300 € dans neuf cantons dans le cadre du dispositif d'aides Fonds Cantal Animation.
- Change l'objet initial en Fonctionnement, au titre du Fonds Cantal Animation, pour les subventions attribuées dans six cantons par délibération de la Commission Permanente du 25 septembre 2020, pour un montant global de 5 550 €.

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS -**

- Attribue cinq subventions pour un montant total de 9 300 € dans le cadre du soutien à des associations ou organismes divers pour l'organisation de manifestations.

**AMÉNAGEMENT ET GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES -**

- Attribue une subvention de 7 095 € à la Communauté de communes Sumène-Artense en soutien à la réalisation de travaux d'entretien et de restauration de la ripisylve sur le Tact et la Tialle sur la base d'un coût de 37 438 €.

**PROGRAMME DE PLANTATIONS D'ARBRES ET HAIES – CONVENTION DE PARTENARIAT -**

- Valide la convention type précisant les modalités de mise en œuvre de plantations sur des parcelles communales (ou sur le domaine public communal) en compensation des programmes d'abattage.
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer les conventions qui seront établies avec les Communes concernées par ces plantations.

**OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER DE LA COMMUNE D'ANDELAT -**

- Donne un avis favorable à la proposition de la Commission Communale d'Aménagement Foncier d'Andelat pour la modification du périmètre d'aménagement foncier et notamment celle du périmètre complémentaire telle qu'elle a été proposée par la Commission Communale lors de sa réunion du 20 octobre 2020.
- Valide les modèles de conventions relatives aux modalités de mise en œuvre de la bourse d'échange d'arbres.
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer les conventions avec chacun des propriétaires déficitaires ou excédentaires en arbres.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Bruno FAURE

*Date de publication le : 3 décembre 2020*

*Toutes les délibérations peuvent être consultées au Service des Assemblées.*